

Comment puis-je en laisser davantage à ma famille ?



Chaque année, vous payez de l'impôt sur le revenu de placement réalisé grâce aux fonds excédentaires que vous avez mis de côté pour votre succession. Vous vous rendez compte aussi que ce fardeau augmentera considérablement lorsque ces actifs seront transférés à vos héritiers, puisque les frais d'homologation et les autres frais de succession pourraient réduire davantage leur valeur – ainsi que votre legs.

Il existe une solution : le Régime de transfert des actifs personnel

Le Régime de transfert des actifs personnels vous permet de transférer les fonds excédentaires de vos placements dans une police d'assurance vie exonérée d'impôt pour couvrir vos besoins d'assurance vie et tirer parti de la croissance au sein de la police. À votre décès, le régime autorise le transfert des sommes à vos héritiers de façon avantageuse sur le plan fiscal. Cette approche, lorsqu'on la compare aux options de placement imposables classiques, peut maximiser la valeur après impôt que vos héritiers reçoivent.

- Augmentation immédiate de la valeur après impôt de votre succession en fonction du montant de l'assurance vie que votre conseiller et vous déterminez nécessaire.
- Conversion de vos placements imposables en une prestation de décès non imposable.
- Réduction des revenus futurs imposables vu que les actifs sont transférés dans un produit d'assurance vie à imposition différée.

Plus :

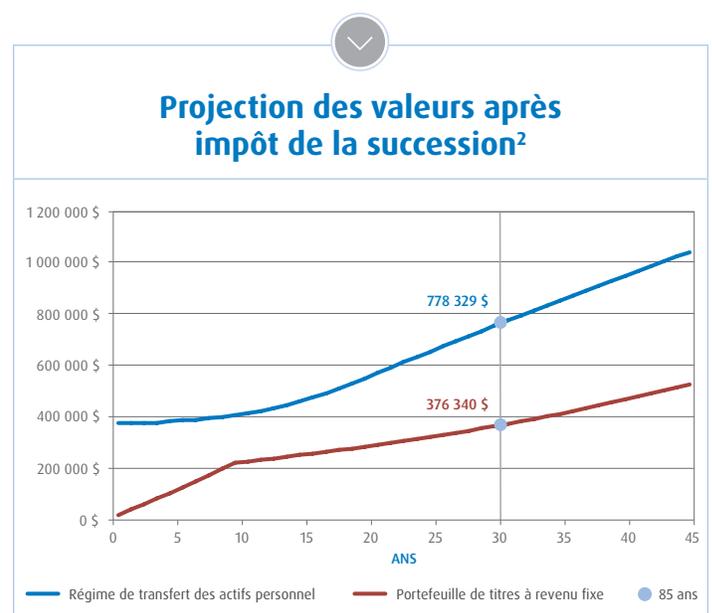
- Vous pourrez accéder à la valeur de rachat de la police en tout temps au moyen de retraits en espèces ou de prêts garantis par votre police.
- Vous pourrez transférer le produit de l'assurance à vos héritiers hors testament – ce qui réduira les frais liés au règlement de votre succession.

Remarque : Avant de procéder, nous vous conseillons de déterminer avec votre conseiller en assurance les répercussions globales du transfert des actifs des autres produits de placement au Régime de transfert des actifs personnels.

Par exemple :

Sam et Sally ont tous les deux 55 ans et ils ont placé 400 000 \$ dans un portefeuille de titres à revenu fixe non enregistrés qu'ils souhaitent un jour transférer à leurs enfants, Bill et Betty. À l'heure actuelle, le revenu de placement du portefeuille de Sam et Sally est imposé à 50 %. Lorsqu'ils intègrent l'impôt qu'ils ont payé sur le revenu de placement, leur rendement annuel net de 5,0 % se traduit par un rendement net après impôt légèrement supérieur à 2,50 %!

Sam et Sally sont à la recherche d'une solution de rechange et songent à placer une portion (200 000 \$) des fonds du portefeuille dans le Régime de transfert des actifs personnels.



Le résultats

- Grâce au Régime de transfert des actifs personnels, Sam et Sally auront considérablement accru la valeur de leur patrimoine.
- Sur une période de dix ans, le portefeuille de placements de 200 000 \$ (après les frais) fructifiera à l'abri de l'impôt dans le régime d'assurance vie entière, ce qui réduira considérablement leurs impôts annuels.
- Au décès, la prestation d'assurance vie peut être versée aux héritiers de Sam et Sally en franchise d'impôt.
- En désignant directement un bénéficiaire, ils pourront réduire les droits d'administration successorale qui seraient habituellement calculés sur d'autres types d'actifs.

Notre engagement envers vous

BMO Société d'assurance-vie, une entité de BMO Groupe financier, est heureuse de pouvoir vous aider à combler vos besoins financiers. Nous nous engageons à respecter et à protéger la confidentialité des renseignements personnels que vous nous confiez. Il importe que vous sachiez quels renseignements nous recueillerons, comment nous les utiliserons et qui pourra les consulter.

Pour connaître notre politique à cet égard, veuillez consulter la rubrique Confidentialité sur bmoassurance.com

Connectez-vous

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de BMO Assurance ou de nos produits, veuillez communiquer avec votre conseiller en assurance ou avec nous :



BMO Société d'assurance-vie
60, rue Yonge, Toronto (Ontario) M5E 1H5



1-877-742-5244



bmoassurance.com



Ici, pour vous.^{oc}

¹ Certaines limites s'appliquent. Pour obtenir de plus amples renseignements, adressez-vous à votre conseiller en assurance.

² Cet exemple, qui est une prévision fondée sur l'Assurance vie entière Protection Patrimoine de BMO Assurance, repose sur l'hypothèse d'un taux de boni de rendement de 4,50 %, l'option 10 primes (20 000 \$ par année) et un capital assuré de 390 182 \$. Le rendement projeté du portefeuille de titres à revenu fixe est de 5,00 %, avec des frais d'homologation de 0 % et à un taux d'imposition personnel des dividendes de 45 %. Pour obtenir de plus amples renseignements, adressez-vous à votre conseiller. Source : La Vague 45.0.

L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Elle peut fournir des valeurs prévues établies en fonction d'un ensemble d'hypothèses. Les résultats réels ne sont pas garantis et peuvent varier. Veuillez vous référer au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des détails sur les modalités, les avantages, les garanties, les restrictions et les exclusions. La police qui vous est remise prévaut. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou d'autres conseils sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés à sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie n'offre pas de tels conseils à ses titulaires de police ni aux conseillers en assurance.

Le contenu de cette présentation provient de sources que nous croyons fiables; nous ne pouvons toutefois pas en garantir l'exactitude.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie.

^{MC/MD} Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.